

PUBLIÉ LE 21/11/2025 - MIS À JOUR LE 07/09/2026

Allonger la durée de conservation des médicaments dans un objectif de réduction du gaspillage et de la pollution

BON USAGE - RECOMMANDATIONS

Actualisation du 26/08/2026

14 laboratoires pharmaceutiques ont répondu à l'appel à candidatures. Ils participeront au projet sur l'augmentation de la durée de conservation des médicaments. **73 médicaments**, parmi lesquels des traitements très utilisés à base de paracétamol de lévothyroxine, de mélatonine ou encore de lithium, sont concernés.

Ce projet permettra d'augmenter **les durées de conservation envisagées** (voir le tableau joint). Par exemple, 47 des 73 médicaments devraient atteindre une durée de conservation de **4 ans ou plus**.

L'allongement de la durée de conservation de ces médicaments devrait permettre de réduire leur gaspillage, d'améliorer leur disponibilité pour les patients et de réduire l'impact environnemental lié à leur production et à leur destruction.

- Consultez la liste des médicaments qui entrent dans le projet d'allongement de la durée de conservation des médicaments

Actualisation du 27/03/2026

L'appel à candidatures pour le projet sur l'augmentation de la durée de conservation des médicaments est prolongé jusqu'au 30 avril 2026.

Tandis que la COP 30 se tient à Belém jusqu'au 21 novembre 2025, la France réaffirme son engagement en faveur d'une santé plus respectueuse de l'environnement et d'un médicament plus durable. Dans cette dynamique, l'ANSM encourage l'augmentation de la durée de conservation des médicaments. Les objectifs sont clairs : réduire le gaspillage, sécuriser l'approvisionnement et limiter l'empreinte environnementale du médicament. Pour concrétiser cette ambition, nous lançons une phase pilote avec les industriels qui veulent s'engager.

En France, le système de soins représente plus de 8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), soit près de **50 millions de tonnes équivalent CO_2.** Les médicaments et les dispositifs médicaux en constituent **55 %**. Or, des milliers de tonnes de médicaments et autres produits de santé non utilisés sont détruits chaque année.

Face à ce constat, la stratégie nationale de planification écologique du système de santé vise à réduire durablement l'impact environnemental du secteur. En décembre 2023, l'ANSM et les autres institutions françaises de la santé ont signé une convention d'engagements communs pour tracer une trajectoire de réduction des émissions de GES et des déchets. Cette initiative s'inscrit ainsi aux côtés de l'Europe dans une démarche collective pour une santé plus durable.

Allonger la durée de conservation du médicament : des bénéfices multiples

La durée de conservation d'un médicament correspond à la période pendant laquelle il peut être utilisé en toute sécurité et avec une efficacité garantie. Elle est fixée sur la base d'études de stabilité normalisées selon des référentiels internationaux.

Aujourd'hui, la majorité des médicaments autorisés en France ont une durée de conservation de 2 à 3 ans, tandis que moins de 10% d'entre eux atteignent 5 ans. Ces durées relativement courtes entraînent la destruction inutile de milliers de boîtes. Pourtant, réévaluer ces durées de conservation permettrait bien souvent de les augmenter, tout en s'assurant de l'efficacité des médicaments et de leur sécurité pour les patients.

L’allongement de la durée de conservation des médicaments présente par ailleurs de nombreux avantages :

- **Moins de gaspillage** en évitant des destructions inutiles ;
- **Moins de risques de pénurie** tout au long du circuit du médicament et une**meilleure disponibilité des traitements** dans les hôpitaux et les pharmacies ;
- **Moins de déchets chimiques et moins d’émissions de CO_2** liés à la production de médicaments et à leur élimination.

Une phase pilote inédite en France

L’ANSM lance une **phase pilote basée sur un appel à candidatures des laboratoires pharmaceutiques**, baptisée « Longue vie aux médicaments ». Notre objectif est d’identifier et d’accompagner les industriels qui ont l’intention de déposer, dans les cinq prochaines années, une **demande de modification de l’autorisation de mise sur le marché (AMM)** d’au moins un de leurs médicaments en vue d’augmenter la durée de conservation de leurs médicaments.

Le guichet innovation et orientation (GIO) de l’ANSM va élargir son offre d’accompagnement scientifique, technique et réglementaire à l’écoconception et l’écoproduction des médicaments pour **accompagner les laboratoires sélectionnés**.

Cartographier les médicaments non utilisés (MNU)

L’éco-organisme Cyclamed est chargé depuis 2010 de collecter et d’éliminer les médicaments non utilisés (MNU) déposés en pharmacie par les particuliers. En 2024, le nombre de MNU dans les foyers en France était estimé à 9 960 tonnes, dont 7 795 tonnes ont été collectées par Cyclamed, soit un taux de collecte de 77%.

81 % des personnes interrogées en 2024 déclaraient déposer leurs médicaments périmés ou non utilisés en pharmacie, un geste qui diminue la pollution des eaux de surface et souterraines, ou de l’environnement. Il réduit aussi les risques d’ingestions accidentelles de médicaments par les enfants, ainsi que les erreurs médicamenteuses.

Menée cette année par l’ANSM, la Caisse nationale de l’assurance maladie et Cyclamed, l’étude PERIMED analyse la composition des médicaments non utilisés rendus par les patients, afin d’identifier des leviers de lutte contre ce gaspillage. Les résultats seront publiés fin 2025.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 02/10/2025 - MIS À JOUR LE 21/11/2025

Réduire l'impact environnemental des médicaments : la France est mobilisée aux côtés de l’Europe

BON USAGE
RECOMMANDATIONS